

Essai d'élaboration d'un cadre conceptuel et théorique des inégalités socio-économiques

SAFIRI Said

Doctorant

Laboratoire LARGE

École Nationale de Commerce et de Gestion

Université Ibn Zohr-Agadir-Maroc

SADIK ABDALLAH

Enseignant chercheur

Laboratoire LARGE

École Nationale de Commerce et de Gestion

Université Ibn Zohr-Agadir-Maroc

Résumé : Depuis plusieurs années, la problématique des inégalités dans leurs dimensions économiques et sociales a suscité autant d'interrogations aussi bien de la part des chercheurs que de la part des experts et décideurs. Les raisons d'un tel engouement sont dues d'une part aux conséquences néfastes de ces dernières sur les hommes et les femmes et d'autre part à l'incapacité de la communauté des chercheurs à pouvoir déterminer les véritables causes liées au phénomène.

Dans les faits, et selon l'économiste marocain Nourredine EL Aoufi (2010) « l'impression qui semble se dégager de l'observation de la configuration des niveaux de vie est celle d'un écart profond en termes de richesses entre les catégories aisées et les populations défavorisées, voire d'un creusement des inégalités au fil du temps et d'une polarisation accrue des revenus, des actifs et des patrimoines » (Rapport IRES : Inégalités et cohésion sociale au Maroc : une analyse économique). En partant de la réalité des inégalités observées sur les plans international et national, Le présent article essaie de contribuer à leur compréhension via l'élaboration d'un cadre conceptuel et théorique. D'un point de vue méthodologique, le cadre élaboré est issu des différentes études théoriques et empiriques ayant abordé la question des inégalités.

Mots clés : Inégalités ; Richesses ; Revenu ; Actifs.

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.7032449>



1. Introduction :

De nos jours, la majorité des populations à travers le monde est confronté aux phénomènes de la pauvreté et des inégalités dans leurs dimensions économiques et sociales. Ces dernières ont trouvé dans le fatalisme des populations et l'inefficacité de l'intervention des gouvernements des facteurs précipitant leur propagation.

Sur le plan conceptuel et théorique, La notion des inégalités sociales et économiques a suscité autant de débats, ces derniers sont issus de chercheurs appartenant à des champs disciplinaires hétérogènes : théorie économique, sociologie, socio-économie, anthropologie et la philosophie.

Sur un plan statistique, les experts et chercheurs en la matière ont mis en place une batterie d'indicateurs afin de mieux quantifier les distorsions qui peuvent entacher le mécanisme de la répartition des richesses de façon générale et plus particulièrement les inégalités socioéconomiques. Et c'est dans ce cadre que l'indice de Gini reste le plus utilisé au niveau mondial.

Sur le plan des politiques publiques, les gouvernements mondiaux ont mis en en place différentes actions ayant pour but de freiner la montée de ces inégalités. Cependant et en dépit de ces actions, la situation reste alarmante dans la majorité des régions du monde (essentiellement les pays en voie de développement et les pays pauvres).

C'est dans ce contexte qu'une compréhension de la notion des Inégalités s'avère plus que nécessaire. Cette compréhension permettra dans un premier lieu de déterminer les causes directes et indirectes de la montée de ces dernières et dans un second lieu de mettre en place des outils et des mécanismes efficaces pour limiter la prolifération de ces dernières.

Le présent article a comme ambition de présenter un cadre conceptuel et théorique permettant de mieux élucider le phénomène des inégalités.

Pour faire, nous allons d'abord présenter quelques faits stylisés attestant de l'ampleur du phénomène, ensuite, nous allons aborder le cadre conceptuel et les outils de mesure utilisés et enfin nous ferons le point sur les ressorts théorique de la question des inégalités.

2. Les inégalités socioéconomiques : Quelques faits stylisés

Ces faits sont déclinés à 2 niveaux : niveau mondial et niveau national

2.1 Sur le plan mondial :

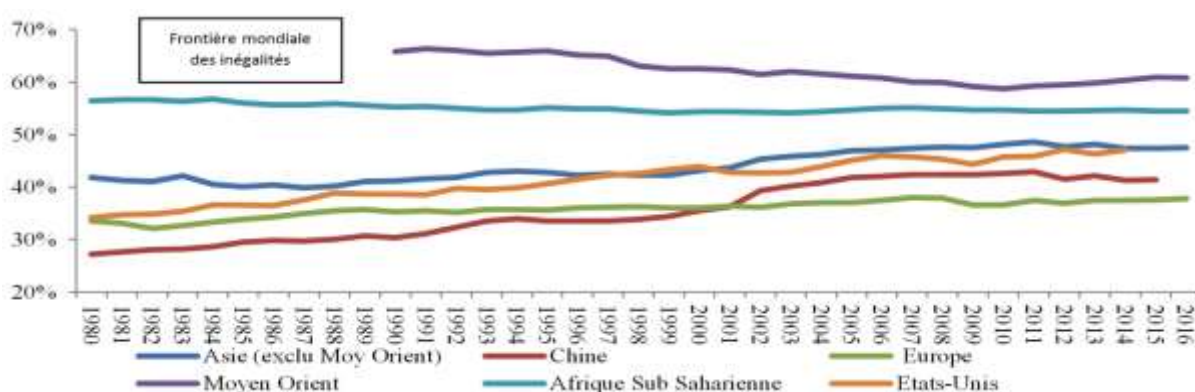
Depuis le début des années 1980, le degré des inégalités s'est accentué. Cette tendance haussière caractérise tous les pays mais avec un rythme différencié. Les chiffres de la banque mondiale et du fonds monétaire international montrent que les pays riches en l'occurrence les USA et certaines économies émergentes de l'Asie du Sud ont connu une importante montée des inégalités. Par contre, les pays Européens qui bénéficient d'une couverture sociale généreuse sont moins touchés. Pour ce qui est des pays en développement, le constat montre que les pays de la région Moyen Orient et Afrique du Nord et les pays de l'Afrique subsaharienne sont les plus touchés par le fléau des inégalités.

Pour caractériser ces inégalités sur le plan mondial, nous allons présenter leur évolution selon les différentes régions et ce entre la période 1980 et 2016.

Ainsi et d'un point de vue général et après la deuxième guerre mondiale, le monde a connu une phase d'opulence touchant essentiellement les PD. Cependant, le début des années 1980 connaîtra un changement radical et ce avec la montée des inégalités. Quant aux années 2000, elles ont connu une légère baisse des inégalités en revanche des disparités entre région sont à signaler.

Le graphique 1 ci-dessous illustre les évolutions décrites précédemment.

Graphique 1 : Évolutions des revenus pour la période 1980-2016 au niveau mondial.



Source : Cité dans le rapport du Ministère de l'Économie et des Finances (2021) à partir des rapports de la Banque Mondiale.

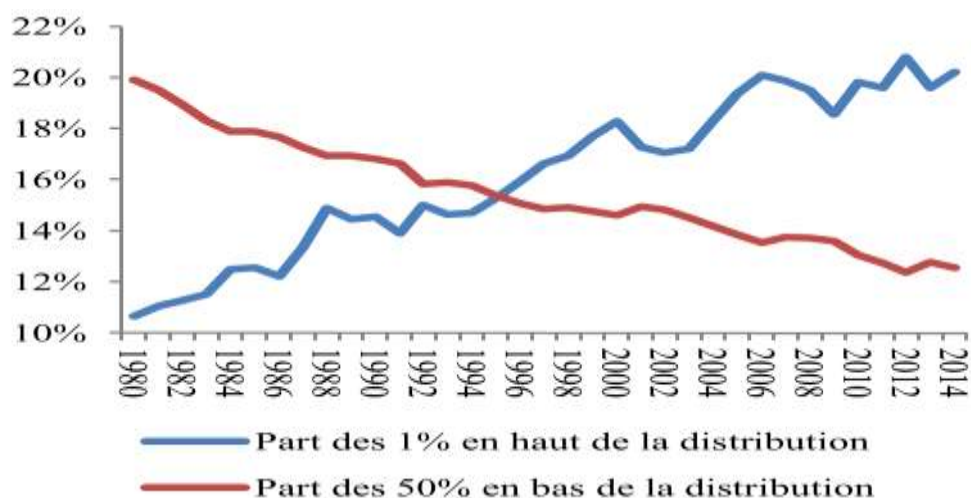
Pour les États-Unis, les inégalités de revenus se sont aggravées, contre une légère augmentation pour les pays européens. En effet, en termes de part des 10% des revenus les plus élevés, ils ont enregistré en 1980 respectivement des taux de 32% et 34. Les mêmes taux sont passés en 2014 à 47% aux États-Unis contre 37% en Europe.

Dans la même optique, La Chine a connu le même degré d'aggravation. Et ce à cause du choix d'un modèle extraverti fondé sur le commerce international et les exportations.

De leur côté, les pays du Moyen-Orient ont enregistré des taux d'inégalités très élevés (en l'occurrence 61% en 2016). Par contre, les pays de l'Afrique Subsaharienne ont connu une stagnation de leurs taux d'inégalités.

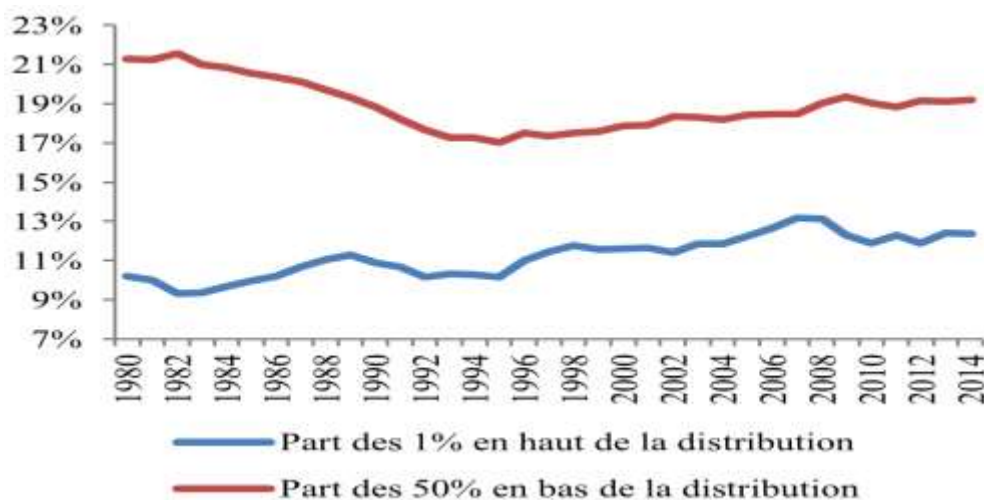
Dans le même ordre d'idées, le graphique 3 et 4 illustrent l'ampleur du phénomène aux USA et en Europe.

Graphique 2 : Évolution des inégalités aux USA



Source : Cité dans le rapport du Ministère de l'Économie et des Finances (2021) à partir des rapports de la Banque Mondiale.

Graphique 3 : Évolution des inégalités en Europe



Source : Cité dans le rapport du Ministère de l'Économie et des Finances (2021) à partir des rapports de la Banque Mondiale.

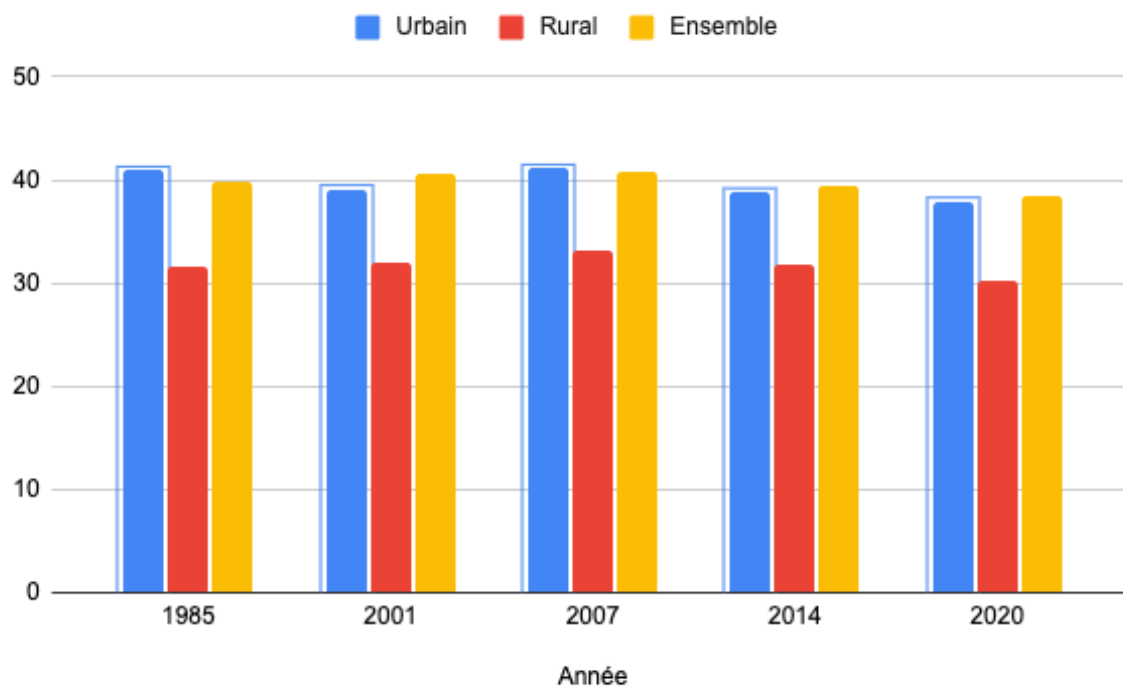
Après avoir présenté le contexte des inégalités au niveau mondial, nous allons maintenant faire le point sur le contexte marocain.

2.2. Sur le plan marocain :

Au Maroc et durant les 20 dernières années la situation des inégalités sociales a connu une nette amélioration grâce aux différents programmes initiés par les autorités publiques. Ainsi depuis le lancement de l'INDH en 2005 des progrès palpables ont été enregistrés et ils ont permis un net recul du niveau des inégalités (La valeur de l'indice de Gini a été stable pour cette période). L'apparition

de la pandémie en 2020, va marquer la fin de la dynamique positive en effet cette dernière a eu un impact néfaste sur la création et la répartition des richesses. Selon le HCP, Entre 2000 et 2019, les inégalités sociales ont connu une nette amélioration. Le graphique 5 atteste de cette évolution.

Graphique 5 : Évolution de l'indice de GINI par milieu entre 1985 et 2020



Source : HCP

Il ressort du graphique précédent que la valeur de l'indice de Gini avoisine les 40% ce qui dénote l'amélioration relativement nette de l'évolution du fléau des inégalités.

Cette dynamique positive va être remise en cause par l'apparition de crises et chocs qui vont enfoncer les inégalités en l'occurrence la crise sanitaire, les conflits internationaux et la sécheresse.

Après avoir présenté quelques faits stylisés se rapportant au contexte mondial et marocain, nous allons maintenant passer au cadre conceptuel et les indicateurs de mesure.

3. Le cadre conceptuel des inégalités et les indicateurs de mesure :

3.1 Le cadre conceptuel des inégalités :

Avant d'aborder le cadre conceptuel et les formes d'inégalités, nous allons commencer par définir certaines notions proches de l'inégalité à savoir : l'équité et la justice.

3.1.1 Les notions d'équité et de justice sociale :

Concernant le concept d'équité, il faut dire que ce dernier est difficile à définir vu sa complexité. En ce qui nous concerne, nous dirons que l'équité reste une notion subjective. En effet, sa perception varie d'un individu à un autre. Une chose peut être équitable pour une personne et ne l'est pas pour une autre.

Selon L'Encyclopaedia Universalis (1980), l'équité peut être définie comme : « un concept mystérieux et vague, fortement ressenti pourtant, qui dépasse dans les aspirations qu'il suscite ce que son étymologie évoque (le traitement égal des personnes) et que la conscience publique place plus près de la vraie justice que le droit lui-même » ;

Dans la même optique, Kolm (1972) utilise l'équité pour défendre ses idées relatives à la justice lorsque les capacités de consommation et de production ne sont pas sous la responsabilité individuelle. Pour Kolm, l'équité est « un principe d'égalité des libertés qui se veut être le dual du principe d'égalité des satisfactions, lequel est imposé par la justice »

Dans le même ordre d'idées, et selon le point de vue du philosophe américain Rawls : pour définir l'équité, il est indispensable de la rattacher à la notion de justice sociale. Qu'est-ce que nous entendons donc par la notion de justice sociale ?

D'un point de vue normatif, le terme de justice sociale désigne un principe d'ordre politique et moral dont l'objectif est la réalisation d'une égalité des droits et une solidarité au sein d'une population permettant ainsi une répartition équitable et juste de la richesse entre les individus.

Rawls dans sa fameuse théorie de la justice publiée en 1971 et pour cerner le concept de justice va faire appel à 2 principes indispensables que sont : le principe de la liberté-égalité et le principe de différence.

Dans le même ordre d'idées, l'économiste indien Amartya va définir la justice Sen à travers les notions de l'expérience réelle des individus et celle des conditions d'exercice de leur liberté.

Après avoir défini le concept d'équité et de justice sociale, qu'en est-il maintenant du concept d'inégalité et de ses formes ?

3.1.2 Cadre conceptuel et formes des inégalités :

L'objectif de ce paragraphe est de répondre aux 2 questions suivantes :

Qu'est-ce que nous entendons par le concept d'inégalité sociale ? et quelles sont ses formes ?

Pour ce qui est de la première question, il faut d'emblée préciser que la notion d'inégalité sociale a fait l'objet de plusieurs tentatives de définitions de la part de chercheurs.

Ainsi pour **Amartya Sen** : « toutes les théories de la justice reposent sur une forme ou une autre d'égalité considérée comme étant à atteindre ». Les inégalités sont justifiées par deux formes de diversité : 1) la diversité entre les êtres humains et leur situation, 2) la diversité des variables grâce

auxquels l'inégalité peut être jugée. Dans le même ordre d'idée, on ne peut pas trouver une théorie qui impose l'égalité parfaite entre les êtres humains, les différentes théories ont pris en considération l'inégalité légitime qui exprime la diversité et le respect des individualités. Pour une société, examiner une inégalité dépend de ce que cette dernière juge de légitime car établir une inégalité c'est établir une discrimination.

Alain Bihl et Roland Pferfferkorn définissent l'inégalité sociale comme étant : « le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière due aux structures même de cette société et faisait naître un sentiment d'injustice au sein de ses membres ». Le sens mathématique veut dire que ce concept est mesurable et admet un rapprochement dans le temps et dans l'espace. Or, la quantification de la notion d'inégalité n'est pas toujours le cas. Car les inégalités sont soumises à des interactions qui posent des problèmes au niveau de leur mesure. Dans cette définition les ressources sont multidimensionnelles : matérielles, sociales, politiques, symboliques...

De son côté **Rawls** introduit la notion de « biens premiers ». Ils représentent les libertés et droits fondamentaux : revenu, richesse, pouvoir, opportunités et bases sociales du respect de soi. Les « biens premiers » constituent les soubassements d'une société juste, il convient de les mettre à disposition de tous. Rawls lutte pour les conditions de légitimité des inégalités. Une inégalité est acceptée si elle profite à tous même ceux qui la subissent. En se basant d'un côté sur la définition de Rawls et les idées issues de la doctrine économique classique et néoclassique de mobilité sociale et d'un autre côté sur les faits stylisés collectés auprès de sept pays appartenant à la région de l'Afrique de l'Ouest, **Pasquier-D** (2012) va conclure que l'origine sociale est un facteur déterminant des inégalités.

Pour **Dubet François** (2010), il existe deux facteurs qui influencent le degré d'importance des inégalités sociales. Dans un premier lieu, il aborde l'organisation des politiques scolaires qui influence la reproduction des inégalités sociales, chose qui est démontrée à partir des analyses de données à travers plusieurs pays. Dans un second lieu, **Dubet** aborde l'effet des diplômes. Car, les inégalités sont importantes lorsque le salaire est déterminé par la nature du diplôme obtenu. Cette avancée est justifiée par l'existence d'une corrélation entre l'indice de Gini et les deux. Ceci est justifié par la corrélation qui existe entre l'indice de Gini et les paramètres cités précédemment.

Pour **Roger Girod**, l'inégalité sociale est : « la répartition non uniforme, dans la population d'un pays ou d'une région, de toutes sortes d'avantages et de désavantages sur lesquels la société exerce une influence quelconque ». A partir de la précédente définition, l'inégalité peut prendre les formes dont le point commun est la monotonie de distribution chez les individus d'un territoire. Parmi les formes d'inégalité, on peut citer : inégalité des chances, inégalité de santé, inégalité scolaire...

D'autres auteurs et à leur tête **Moquet (2011)**, expliquent les inégalités sociales à partir des inégalités de santé. « Les inégalités sociales de santé renvoient aux différences d'état de santé observés entre des groupes sociaux. Ces inégalités concernent toute la population selon un gradient social ». Selon ces auteurs et dans un premier lieu, les orientations politiques et socio-économiques d'un pays déterminent d'une façon structurelle le degré des inégalités. Dans un second lieu, le côté matériel, psychologique ainsi que les facteurs biologiques et génétiques jouent un rôle intermédiaire dans le développement des inégalités de santé. OMS à son tour, encourage l'implication des citoyens dans les décisions sanitaires.

A Travers le monde, les auteurs insistent sur le caractère multidimensionnel du concept d'inégalité ; selon **Maoulainine Cheikh** (2012) : « Les inégalités de salaire, de revenu ou de patrimoine de richesse sont combinées aux inégalités d'accès à la santé, à la scolarisation, au travail, et aux différents services sociaux. Pourtant, la réalité socio- économique est si complexe qu'elle ne peut être simplifiée par un bon indicateur d'inégalité ».

Dans le même ordre d'idée, et selon **Aiacha et Fassin**, (2004), pour parler des inégalités sociales, il faut avoir deux conditions : premièrement, il doit s'agir d'un concept socialement valorisé (bien-être, santé, vie...) deuxièmement ce concept doit toucher des groupes sociaux. Dans la même optique, il faut noter que les inégalités sociales et le bien-être sont deux notions très reliées. En effet et d'après **Wodon&Yitzhaki** (2002) les inégalités ont un impact négatif sur la pauvreté et par conséquent sur le bien-être social. En effet et selon **Wodon & Yitzhaki** (2002) les inégalités impactent négativement la pauvreté et le bien-être social. Cela veut dire que les niveaux de pauvreté importants sont dus à des inégalités élevées.

Pour conclure, il est primordial de distinguer entre deux concepts : la différence sociale et l'inégalité sociale. La première devient une inégalité sociale lorsqu'un individu ou un groupe dans une population tire un avantage ou subi un désavantage de cette différence.

Quant aux formes des inégalités : elles sont multiples, En ce qui nous concerne, nous distinguons les formes suivantes :

- Les inégalités de droit : ce sont les droits exposés dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme dans son premier article : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Ils sont de nature économique, sociale, culturelle et environnementale. Dans l'article 2 de la même déclaration « la prévalence de tous les droits et toutes les libertés sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».
- Les inégalités de chance ou d'opportunité : Ce type résume l'influence des variables liées aux circonstances et aux conditions environnementales sur lesquelles l'individu n'a pas d'emprise et dont les effets sont pénibles en ce qui concerne la mobilité sociale. L'inégalité sociale peut prendre plusieurs formes comme la discrimination entre les sexes en matière d'accès à l'école, la discrimination sur la base d'appartenance sociale, religieuse, ethnique en ce qui concerne l'accès aux positions sociales statutaires.
- Les inégalités de Situation : dans cette forme, les niveaux de richesse matérielle ainsi que les conditions socioéconomiques sont différents d'un individu. Cette inégalité donne naissance à des différences de situation entre les individus et les groupes au sein d'une population en raison des ressources dont bénéficie tout un chacun. En ce qui concerne les ressources, elles sont de nature économique : revenu, patrimoine, dépenses... ou de nature sociale : Enseignement, santé, habita ...

A côté du classement cité en haut, il existe d'autres classifications des inégalités, dans ce cadre on peut citer :

- Les inégalités économiques : qui regroupent trois types
 - Les inégalités monétaires : représente les différences de revenu ou de consommation chez les individus, elle peut aussi couvrir les revenus non monétaires représentant un volume important dans les pays en voie de développement.
 - Les inégalités des conditions de vie : on parle ici des différences en matière d'accès aux services collectifs et de satisfaction des besoins classés comme essentiels comme l'alimentation, santé, logement, éducation...
 - Les inégalité des capacités : couvre les différences dans les moyens disponibles à savoir : les équipements et infrastructures, le actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (capital humain), la disponibilité en temps(capital-temps), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social) ... ce type est appelé aussi inégalité des chances.
- Les inégalités sociales : ce sont les différences liées aux aspects sociaux (marginalisation de la femme)
- Les inégalités culturelles : les différences au niveau des aspects culturels (absence d'égalité des droits et obligations du mariage). Les inégalités sociales et culturelles traduisent des formes d'exclusion d'où le problème de distinction entre elles, un phénomène d'inégalité peut avoir diverses origines selon le contexte culturel ou social.
- Les inégalités politiques : traduit les différences en matière des possibilités de prendre des décisions de manière autonome, participer aux prises de décision collective.
- Les inégalités d'éthique : représente les différences en ce qui concerne les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes.

Durant les dernières années, on assiste à l'apparition d'un nouveau courant qui lutte contre les inégalités touchant à l'environnement. C'est dans ce cadre que la sociologue **Marie Duru-Bellat** parle de la notion de « justice environnementale ». Dans son article « Moins d'inégalités pour un monde viable », l'auteur insiste sur le fait que les individus d'un seul pays ou au niveau mondial doivent subir d'une façon égale les risques environnementaux. Pour connaître le lien de causalité entre les deux types d'inégalité environnementale et sociale, l'auteur donne le privilège à l'étude de l'inégalité sociale, ceci dit : « dans quelle mesure les inégalités sociales accroissent les inégalités environnementales ». Dans ses conclusions, **Duru-Bellat** affirme que la réduction des inégalités à caractère massif est une affaire aussi bien des politiques et des chercheurs. Ces derniers sont invités à participer et à effectuer des recherches dans le domaine pour servir les orientations politiques.

C'est dans ce cadre d'idées que le pacte de GLASGOW COP 26 a fixé des règles pour le contrôle des marchés de carbone lors de Conférence de 2021 sur les changements climatiques (2021 United Nations Climate Change Conference).

Dans la même optique, et afin de cerner les formes des inégalités économiques, l'économiste français Piketty Thomas (2004) a recensé 3 sources d'inégalité rattachées au revenu :

- Les inégalités des salaires : Thomas Piketty en s'inspirant de l'étude menée par Morisson (1986) avance que : « les inégalités des revenus sont expliquées dans une grande partie par les inégalités de distribution des salaires ». Dans le même ordre d'idées, Thomas Piketty va utiliser les outils statistiques pour comprendre ce genre d'inégalité.
- Les inégalités des patrimoines : l'auteur évalue cette forme d'inégalité en comparant d'une part les salaires passés aux salaires présents et d'autre part par les différences au niveau de la taille des ménages.
- Les inégalités liées à la structure des ménages : Thomas Piketty et d'après l'étude conduite par Morisson signale l'importance de la périodicité de la mesure (les inégalités sont significatives si la mesure est effectuée durant des périodes plus longues) et la composition des ménages.

Actuellement, nous assistons à la montée de nouvelles formes d'inégalités en l'occurrence, celles liées au genre. Pour terminer ce sous-paragraphe, nous allons dire que le phénomène des inégalités est doublement caractérisé : d'une part il est multidimensionnel et d'autre part il est complexe et hétérogène. C'est pour cette raison que les chercheurs et les experts vont faire appel à des outils statistiques et économétrique afin de mesurer le poids des inégalités dans leur dimension économique et sociale d'où l'objet du sous- paragraphe 3.2.

3.2 Les outils de mesure des inégalités :

D'emblée, il faut préciser que les chercheurs et les praticiens vont développer plusieurs permettant de quantifier les inégalités.

Parmi les outils utilisés nous pouvons citer : le rapport inter-décile, l'indice d'Atkinson, l'indice de Theil et l'indice de Palma. Cependant, la méthode la plus utilisée reste le coefficient de GINI.

La plupart des méthodes sont centrées sur les inégalités monétaires et de résultats et rares celles qui traitent les autres formes d'inégalités comme par exemple l'inégalité de chance.

Nous présentant dans le tableau 1 ci-dessous une synthèse des principaux outils utilisés pour mesurer les inégalités, les formules utilisées, l'interprétation des résultats obtenus ainsi que des observations concernant la pertinence de l'outil utilisé :

Tableau 1 : Principaux indicateurs de mesure des inégalités

	Description	Formule	Interprétation	Observations
Indice de GINI	Mesure le degré de déviation de la distribution d'une variable par rapport à une distribution parfaitement égalitaire.	$G = 1 - \sum_{i=0}^{i=n-1} (x_{i+1} - x_i)(y_{i+1} + y_i)$ <p>Où X la part cumulée de la population, Y la part cumulée du revenu.</p>	Prend une valeur entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité parfaite)	<ul style="list-style-type: none"> - Ne fait pas de différence entre une inégalité dans les bas niveaux et les hauts niveaux de la distribution - Est plus sensible aux classes moyennes. - Indicateur exhaustif: récapitule l'inégalité relative en une seule valeur. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense.
Indice d'Atkinson	Mesure le gain potentiel (en termes d'utilité sociale) d'une redistribution des ressources. Il fait appel à une norme ϵ de prise en compte des inégalités qui permet, d'accorder plus ou moins d'importance aux inégalités selon que l'on se trouve dans le haut ou dans le bas de la distribution.	$A_\epsilon = 1 - \left[\frac{\sum_{i=1}^N (y_i^\epsilon)}{N \bar{y}^\epsilon} \right]^{1/\epsilon}$ <p>Où N représente le nombre d'individu, y_i le revenu individuel, \bar{y} le revenu moyen et ϵ est un paramètre d'aversion pour les inégalités. ϵ est compris entre 0 et ∞ mais prends couramment les valeurs 0,5, 1 et 2</p>	Plus valeur de ϵ est grande plus l'indice est sensible aux inégalités. Si $\epsilon = 0$ (pas d'aversion pour l'inégalité), aucune utilité sociale ne peut être obtenue d'une redistribution complète des revenus. $A = 0$ Si $\epsilon = \infty$, Une infinité d'utilité sociale peut être obtenue d'une redistribution complète des revenus. $A = 1$.	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de mesurer les inégalités en haut et en bas de la distribution. - indicateur exhaustif: récapitule l'inégalité relative en une seule valeur. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Indice de Theil		$T = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right) \ln \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)$ <p>Où N la taille de la population, y_i le revenu individuel, \bar{y} le revenu moyen et le paramètre \ln le poids donné aux distances entre les revenus en différents points de la distribution. \ln Prends les valeurs 0,1 et 2</p>	Plus T est bas, plus l'indicateur d'inégalité est sensible dans la région inférieure de la distribution	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense.
Indice de Palma	Mesure l'inégalité entre les extrêmes de la distribution, soit la somme des revenus gagnés par les personnes ou ménages situés dans le décile supérieur divisée par la somme des revenus acquis par les 40 % des ménages au bas de l'échelle.	Part D10/ Part D4		<ul style="list-style-type: none"> - Facile à interpréter - Mieux approprié pour mesurer l'effet réel des politiques de développement des pays émergents : la croissance profite-t-elle aux plus riches ou aux plus pauvres? - Exclut la classe moyenne située entre D4 et D9. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Rapport inter décile	La part, dans la masse totale des ressources, des 10% les plus riches, divisée par celle des 10% les plus pauvres.	Part D10/Part D1	Prend une valeur de 1 en cas d'égalité parfaite.	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'interprétation et de compréhension. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Risque relatif (RR)		$RR = \frac{R_1}{R_0}$ <p>R_1: la proportion d'une caractéristique dans un groupe. R_0: la proportion de la même caractéristique dans un groupe de référence.</p>	R_1 le risque d'être atteint d'un cancer de poumon pour les fumeurs est de 10%. R_0 le risque d'être atteint d'un cancer de poumon pour les non-fumeurs est de 5%. RR=2 signifie que les fumeurs ont deux fois plus de risque d'être atteint de cancer.	<ul style="list-style-type: none"> - Adapté pour approcher les inégalités qualitatives. - Nécessite de mener des enquêtes qualitatives et quantitatives en fonction du phénomène à analyser
Odds ratio/rapport des chances	C'est une mesure statistique exprimant le degré de dépendance entre des variables aléatoires qualitatives. Il se définit comme le rapport de la cote d'un événement arrivant à un groupe A d'individus avec celle du même événement arrivant à un groupe B d'individus.	$\frac{p(A) \cdot q(B)}{p(B) \cdot q(A)} = \frac{p_1 \cdot q_2}{p_2 \cdot q_1}$ <p>Où la probabilité qu'un événement se réalise dans le groupe A est p, et dans le groupe B est q.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si l'OR est proche 1, l'événement est indépendant du groupe. - Si OR > 1 l'événement est plus fréquent dans le groupe A que dans le groupe B. - Si OR < 1 l'événement est moins fréquent dans le groupe A que dans le groupe B. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne se limite pas aux inégalités de revenu et permet d'approcher d'autres types d'inégalités qui ont trait à la santé, l'éducation.... - Egalement adapté pour approcher les inégalités qualitatives. - Nécessite de mener des enquêtes qualitatives et quantitatives en fonction du phénomène à analyser

4. Le cadre théorique des inégalités

D'emblée, il faut préciser que sur un plan théorique et philosophique, le débat autour du concept d'inégalité de façon générale et d'inégalité sociale de façon particulière a toujours opposé différentes approches issues de champs disciplinaires différents. En ce qui nous concerne et afin d'élucider sur le

plan théorique la question des inégalités, nous allons emprunter les courants de pensée ayant abordés de façon générale la question de pauvreté et de façon particulière la problématique des inégalités ainsi nous recensant 4 principales approches en l'occurrence: l'approche du bien-être, l'approche des besoins essentiels, l'approche des capacités et l'approche la plus récente et très controversée initiée par l'économiste français Thomas Piketty. Pour rendre compte de ces 4 approches, nous allons distinguer entre les approches traditionnelles et les approches contemporaines

4.1 Les approches traditionnelles :

4.1.1 L'approche du bien être ou welfariste :

Elle est issue des travaux des économistes néoclassiques (**Jevons** (1835-1882), **Menger** (1840-1921), **Walras** (1834-1919)) qui considèrent que la pauvreté ou les inégalités sont un phénomène uni-dimensionnel qui est le plus souvent rattaché au bien-être. Cette approche est d'une part, fondée sur les hypothèses défendues par les néoclassiques entre autres la concurrence pure et parfaite et l'égoïsme individuel et d'autre part, elle définit le bien être uniquement par l'utilité totale. En effet, moyennant la vérification de ces hypothèses, un équilibre général est le plus souvent atteint, ce dernier permet in fini la réalisation de l'optimum social. Dans le même ordre d'idées, ces partisans avancent que les personnes sont capables de déterminer ce qui leur est bon ou mauvais et elles sont les mieux placées pour identifier leurs propres intérêts. Pour Alkire et Santos (2010), l'approche welfariste a connu son apogée dans un contexte où la théorie économique néoclassique avait privilégiée l'analyse micro-économique fondée sur les préférences et le calcul des utilités.

Dans le même ordre d'idées et pour Bentham « chaque individu cherche à augmenter ses plaisirs et à diminuer ses peines », Par voie de conséquence, l'Etat ne doit pas déranger les individus : ils font ce qu'ils veulent et ils ont le droit de profiter des fruits de leurs efforts. Dans la même optique, les partisans de cette approche estiment que les inégalités sont justifiées dans la mesure où la maximisation de l'utilité totale doit être le corolaire des efforts fournis par chacun des individus. Les pouvoirs publics doivent mettre en place des politiques économiques et sociales dont l'objectif est de réduire le degré des inégalités ou de la pauvreté.

4.1.2 L'approche par les besoins de base ou essentiels

Elle est issue d'un côté des travaux de J.Rawls (1971-2001) et des recommandations de la BM et l'OIT. Ainsi pour Rawls, une personne subie le phénomène des inégalités s'il n'arrive pas à satisfaire ses besoins primaires ou de base et ce relativement à un niveau de vie moyen ou standard. Le concept de biens de base renvoi au fait que si les individus n'arrivent pas à satisfaire ses besoins, ils auront du mal à assurer leur minimum vital. Ces besoins de base sont généralement représentés par les biens alimentaires, l'accès à l'éducation et la santé, le logement, l'eau potable, les infrastructures de base. Pour Asselim et Dauphin (2000) « Ils sont dits (de base) car leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie ».

Dans le même ordre d'idées, les défenseurs de cette approche considèrent que l'une des manifestations les plus importantes du phénomène des inégalités est liée au fait que les individus n'arrivent pas à satisfaire les besoins de base ou essentiels et que par voie de conséquence les pouvoirs publics doivent davantage cibler les individus qui souffrent le plus des inégalités.

Pour Rawls, l'approche welfariste est incomplète dans la mesure où la justice sociale n'est pas forcément la conséquence de la maximisation des utilités individuelles. Sa réalisation nécessite de prendre en charge la maximisation de la satisfaction des victimes des inégalités.

4.2 Les approches contemporaines

4.2.1 L'approche par les capacités de Sen

Elle est initiée par l'économiste indien Amartya Sen (1976) qui en voulant se démarquer des approches fondées sur le bien-être et les besoins de base va proposer un nouveau cadre d'analyse de la pauvreté en général et des inégalités en particulier. Ainsi, pour ce dernier, les inégalités correspondent à un manque de capacités d'être et de faire de la part des individus.

Pour Sen, la montée des inégalités est un puissant indicateur de l'absence de capacités (capabilités) et de fonctionnements (functionnings). Les fonctionnements renvoient à ce que font les individus ou à ce qu'ils sont alors que les capabilités nous informent sur ce que les individus peuvent faire ou peuvent être. Autrement dit, pour un individu quelconque, un fonctionnement correspond à une réalisation de soi alors que la capacité représente une capacité de réalisation de soi.

Dans son œuvre, Sen va remettre en cause les analyses unidimensionnelles de l'inégalité qui sont fondées sur des notions telles que le bien être, le revenu et les besoins essentiels et va par voie de conséquence proposer une nouvelle explication fondée sur le fait que les inégalités correspondent le plus souvent à un déficit au niveau des fonctionnements et des capacités.

4.2.2 L'approche novatrice de Thomas Piketty

C'est dans son livre intitulé « Le capital au XXI^e siècle » publié en 2013 que l'économiste français va proposer un nouveau cadre d'analyse destiné à élucider le phénomène des inégalités et ce en se démarquant des approches philosophiques (Bentham, Rawls) et socioéconomiques (Sen), en recourant cette fois-ci à des méthodes techniques essentiellement statistiques et économétriques.

Ainsi pour Piketty, l'origine des inégalités est à rechercher du côté de l'écart existant entre le revenu du capital et le revenu du travail. En effet, si aujourd'hui des inégalités persistent et deviennent structurelles c'est parce que la rémunération du capital est plus importante que le taux de croissance économique. Dans le même ordre d'idées, l'auteur va avancer que dans un environnement macroéconomique caractérisé d'une part par la diminution de la croissance économique et sociale et d'autre par un essor remarquable des marchés boursiers, il est fort possible que les inégalités s'enfoncent davantage. Par voie de conséquence l'accumulation du capital par les bourgeois capitalistes tend de plus en plus de l'ampleur provoquant ainsi une concentration de la richesse entre les mains de ces derniers. Dans la même optique, l'auteur en se basant sur les faits stylisés de la croissance au niveau d'un certain nombre de PD, conclut au fait que la diminution des inégalités au cours du XX^e siècle n'est pas la conséquence des capacités de régulation du modèle capitaliste à faire estomper ces inégalités mais beaucoup plus « la conséquence d'un concours de circonstance » (Piketty, 2013)

Selon Piketty, le modèle actuel de développement capitaliste et libéral produit indiscutablement des inégalités flagrantes et inacceptables qui remettent en cause les principes et les valeurs mêmes sur lesquels sont bâtis les économies et sociétés démocratiques.

Récemment l'approche de Piketty va faire l'objet de critiques virulentes rémanentes essentiellement du FMI qui va rejeter en bloc les explications fournies par ce dernier, en effet, l'économiste brésilien Carlos Goes dans le cadre d'une étude dirigée par l'institution précitée va analyser les données macroéconomiques de 19 PD sur une période de 30 ans et va conclure au fait que les explications fournies par Piketty sont loin d'être vérifiées sur un plan empirique.

Pour synthétiser, le tableau n° présente la contribution de chacune des approches.

5. Conclusion :

A l'issue de notre travail, nous rappelons que l'objectif principal était de dresser un cadre conceptuel et théorique de la notion d'inégalités. Pour faire, nous avons d'abord présenté quelques faits stylisés montrant l'ampleur des inégalités, en effet, en se basant sur les données collectées auprès de certains PD et PVD, nous avons constaté que le phénomène des inégalités n'épargne plus aucun pays et que paradoxalement ce sont les populations des PD qui deviennent de plus en plus exposées à ce dernier. Ensuite, nous avons tenté d'un côté de définir le concept d'inégalité et à ce niveau, nous avons été frappés par la multidimensionnalité et par l'hétérogénéité de ce dernier et d'un autre côté, nous avons fait le ratissage des indicateurs de mesure utilisés par les chercheurs et les experts en la matière. Par la suite, nous avons présenté une revue de littérature pour mieux élucider les ressorts théoriques et empiriques du fléau des inégalités. A cet effet, nous avons fait le ratissage de 2 types d'approches à savoir les approches traditionnelles et celles contemporaines. Les premières sont généralement issues de la théorie économique d'obédience néoclassique et de la philosophie. En ce qui nous concerne, nous avons mis l'accent sur la théorie du bien-être et la théorie des besoins de base. Quant aux deuxièmes approches, elles sont généralement issues des travaux de l'économiste indien A. Sen et de l'économiste français Thomas Piketty. Si les approches ainsi recensées s'opposent au niveau des méthodologies et des outils utilisés, elles s'accordent toutes à reconnaître le caractère complexe et multidimensionnel du phénomène des inégalités.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] N.EL Aoufi (2010), Rapport IRES : Inégalités et cohésion sociale au Maroc : une analyse économique
- [2] Rapport du Ministère de l'Économie et des Finances (2021) à partir des rapports de la Banque Mondiale.
- [3] Encyclopédie L'Encyclopaedia Universalis (1980),
- [4] Kolm, S. C. (1976a). "Unequal Inequalities I". *Journal of Economic Theory*, vol. 12,
- [5] Rawls, J. (1971), "théorie de la justice". Paris : Seuil. 1997.
- [6] Agence Française de Développement (AFD). (2008). "Amartya Sen : un économiste du développement ?". Sous la direction de Reboud, V. http://vulnerabilite.iram-fr.org/classified/Amartya_sen_-_AFD.pdf
- [7] A.Bihr, R.Pfefferkorn, Le système des inégalités, La Découverte, coll. « Repères Sociologie », 2008, 122 p.
- [8] Pasquier-D L. (2012), « L'inégalité des chances sur le marché du travail urbain ouest-africain. Revue d'économie du développement », *Revue d'économie et du développement*, vol. 20, n° 1, p.41-68.

- [9] Dubet F., Duru-Bellat, M., Vérérot, A. (2010), « Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes », *Sociologie*, Vol. 1, n° 2, p. 177-197
- [10] Moquet M-J, Potvin L., (2011), « Inégalités sociales de santé : connaissances et modalités d'intervention », *LA SANTÉ DE L'HOMME*, n°414 - Juillet-Aout 2011, p.7-8.
- [11] Maoulainine, C. M. (2012). *Les transports urbains et la justice sociale : Analyse des inégalités de déplacements et les effets redistributifs des transports urbains*. Thèse de Doctorat en Sciences économiques, FSJES Université Ibn Zohr, Agadir, 318.
- [12] Wodon, Q., et Yitzhaki, S. 2002. « Inequality and Social Welfare ». Rapport de la Banque mondiale, Chapitre 2, 26 Avril 2002, pp. 77 -104
- [13] Aïach, P., et Fassin, D. 2004. « Les inégalités sociales de santé. Un dossier à rouvrir ». *La revue du praticien* 2004 ; 54 (20) : 2219-2221.
- [14] M. Duru-Bellat « Sociologie du système éducatif : les inégalités scolaires »
- [15] Piketty T (2004), *l'économie des inégalités, la découverte*.